

**CONTRAT D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN D'AURILLAC AGGLOMÉRATION**

**AVENANT N° 7**

Entre les soussignés :

Aurillac Agglomération, sise 3 Place des Carmes à Aurillac, représentée par Monsieur Pierre MATHONIER, son Président en exercice ;

Ci-après désignée « l'Autorité Organisatrice »,  
D'une part,

Et

La Société Anonyme Publique Locale STABUS, dont le siège est sis 3 Place des Carmes à Aurillac, représentée par son Président-Directeur-Général, Monsieur Stéphane FRECHOU, dûment mandaté ;

Ci-après désignée « l'Opérateur Interne »,

D'autre part,

\*\*\*\*\*

Vu le contrat d'Obligations de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain d'Aurillac Agglomération portant le visa des services de la Préfecture du Cantal en date du 20 décembre 2018 et signé le 31 décembre 2018 ;

Vu la délibération n° DEL\_2025\_ du 15 décembre 2025 portant approbation du présent avenant n°7 au contrat d'Obligations de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain d'Aurillac Agglomération ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE UN :

Les parties conviennent de prolonger d'un an le Contrat d'Obligations de Service Public jusqu'au 31 décembre 2026.

Aurillac, le

Pour Aurillac Agglomération  
Le Président,

Pierre MATHONIER

Pour la SA- SPL Stabus  
Le Président Directeur Général,

Stéphane FRECHOU